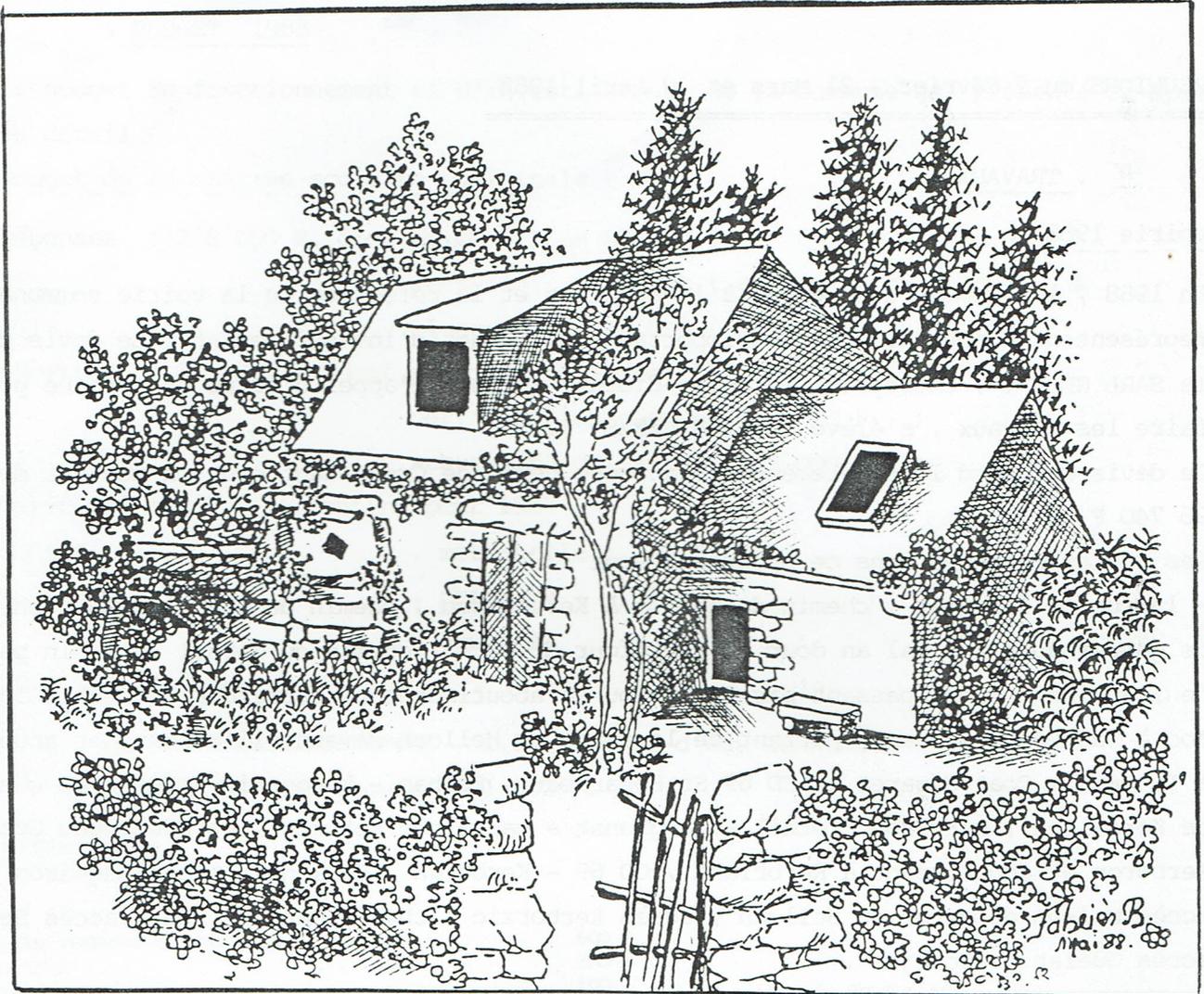


l'echo briacain

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 18 du 6 Juin 1988

TRIMESTRIEL



- MAISON FLEURIE -

Béatrice Fabrice

BUDGET 1988

Les PERMANENCES du MAIRE et des Adjointes

=====

Louis BOURGES : le jeudi de 10h à 12 h
 Robert CHEVANCE : le mardi de 10h à 12h tous les 15 jours
 Christian TARTIVEL : le mardi de 10h à 12h tous les 15 jours
 Patrick LE PROVOST : le samedi de 10h à 12h tous les 15 jours

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL

REUNIONS du 5 Février , 31 Mars et 29 Avril 1988

=====

. TRAVAUX

voirie 1988

En 1988 , les sommes consacrées à l'entretien et la réfection de la voirie communale représentent à nouveau une part importante du budget d'investissement . Le devis de la SARL HELARY , entreprise la moins-disante suite à l'appel d'offre et retenue pour faire les travaux , s'élève à 1 168 425,85 F. TTC

Ce devis comprend le revêtement de la route neuve de Crech-Cant pour un montant de 96 740 F. H.T.

Les routes retenues dans ce programme sont :

- la rue de l'Argoat , chemin de Kergus à Kervouézou , chemin de coat izellan , chemin de guerzanguérit , Tal an dour au carrefour du vern , chemin du garnel , chemin partant de l'ancienne ligne passant par Kerliviou et aboutissant au carrefour de Penker lojou , Bod à Tanouédou , chemin partant de la route du Helloch devant ville neuve et aboutissant à Ty Prit , Coat Négaret au CD 69 St Houarneau , Felhan - kergoarin - jusqu'au chemin de Kersaliou , carrefour Fréteil -stanguenat - carrefour Boturon , St Houarneau Goz Kerborgn et aboutissant à Kerbriant , CD 69 - Kerborgn , Kerlahaye accès Magoarou , accès maison de garde au Helloch , accès kerborzic , chemin Mahé au Bod , accès Serbon , accès Guélat au Courjou .

L'ensemble du programme représente 13 kms de voirie soit 10 % des voies communales de Bourbriac .

eaux pluviales rue du Télégraphe

Après la rue de l'armor et la rue de Goas ar Mongn , l'assainissement des eaux pluviales et les trottoirs vont être réalisés dans la rue du Télégraphe . L'étude est en cours .

travaux suite à la tempête

Eglise : 2 pinacles ont été endommagés . Le devis de remise en état s'élève à 40 952,39 F. TTC . Les travaux de restauration sont confiés à la SAR de Plélo .

La part restant à la charge de la Commune est de 1 500 F.

chapelle de St Houarneau : La charpente et la toiture nécessitent une remise en état .
 F. Le Jéhan , artisan à Bourbriac , réalise les travaux pour un montant TTC de 25 903 F.

. Transports scolaires

Suite à la demande de parents d'élèves scolarisés à Bourbriac en primaire ou aux Collèges , le Conseil s'est prononcé favorablement pour la mise en place d'un ramassage scolaire sur le Sud de la Commune . La demande a été transmise aux services du Département qui participe financièrement à l'opération en cas d'accord .

. ordures ménagères

Pour améliorer les conditions de collecte d'ordures ménagères , dix conteneurs vont être achetés . Ils seront placés aux endroits " critiques " de la Commune . Gageons que chacun saura tout mettre en oeuvre pour bien utiliser ces conteneurs et éviter qu'il y ait des ordures dispersées .

. Plan d'eau

Dans le cadre de l'aménagement de l'aire naturelle des forges , il a été décidé d'agrandir la plage compte tenu de l'importante fréquentation du plan deau l'été passé . Le sablage est réalisé par l'entreprise POHER pour un montant de 31 760 F.

. Département des Côtes du Nord

changement d'appellation . A l'unanimité , le Conseil municipal émet le voeu que notre département prenne l'appellation " Côtes d'Armor " .

. Eglise

La mise en sécurité de l'installation électrique des cloches est devenue nécessaire . Les travaux seront réalisés par les ETS BODet de Saint-Brieuc pour un coût total de 14 516,64 .

. salle polyvalente

Cette salle est utilisée comme bureau de vote et salle de réunion . Pour la meubler 5 tables et 100 chaises ont été achetées . coût 15 995 F.
L'aménagement de la cour intérieure a été réalisé par les services municipaux .

. Perception

revision du loyer . Le loyer annuel est fixé à 20 000 F. pour la période allant du 1er mars 1988 au 28 Février 1991 .

. Divers

- Modification du P.O.S. : suite à une demande de certificat d'urbanisme de M.Alfred Le Douche pour un terrain situé au courjou , une demande de modification du P.O.S. est transmise à l'équipement pour l'obtention du C.U.

- Francis Le Diuron a été délégué pour la revision des listes électorales " chambre d'agriculture " .

- subvention pour aider le financement du forum de la petite enfance sur Guingamp et sa région : 1 000 F.

- Fond scolaire départemental de l'enseignement public

dotation forfaitaire : 1 730F.

participation communale: 107,03 F.

. Eclairage public

L'extension de l'éclairage public est prévue aux endroits suivants :

- rue Hent Dré - Saint Houarneau : participation communale	50 %	soit	11 200 F.
- prolongement CD no 8 vers plan d'eau :	" "	50 %	soit 32 000 F.
- camping du plan d'eau :	" "	60 %	soit 58 200 F.
- boulodrome :	" "	60 %	soit 11 700 F.

LE BUDGET

PRESENTATION ET ANALYSE

Après avoir été étudié par la Commission des Finances , le budget 1988 a été voté lors de la réunion du 31 Mars 1988 .

C'est à nouveau un budget important . Globalement , il s'élève à 12 673 012 F.

- budget section de fonctionnement : 6 180 163 F.
- budget section d'investissement : 6 492 849 F.

A) PRESENTATION du BUDGET de Fonctionnement

1) Dépenses : 5 210 746 F.

	Montant	%
. denrées et fournitures	227 000	4,36 %
. FRAIS de personnel	1 485 000	28,50
. Impôts et taxes	18 800	-
. Travaux et services extérieurs	847 000	16,25
. participations et contingents	479 848	9,21
. subventions	165 287	3,17
. Frais de gestion	173 500	3,33
. Frais financiers	1 136 645	21,81
. dotation aux amortissements	25 935	-
. prélèvements pour investissements (capital emprunts)	651 731	12,51

2) Recettes : 6 180 163 F.

	Montant	%
. produits de l'exploitation	650 000	1 %
. produits domaniaux	39 000	-
. produits financiers	2 000	-
. recouvrements - subventions	229 000	3,71
. Impôts indirects	58 385	1
. Impôts directs (autres que contributions)	51 968	-
. Contributions directes	3 279 443	53,06
. dotation globale de fonctionnement	2 377 055	38,46
. produits antérieurs	78 312	1,27

BILAN SECTION de FONCTIONNEMENT
=====

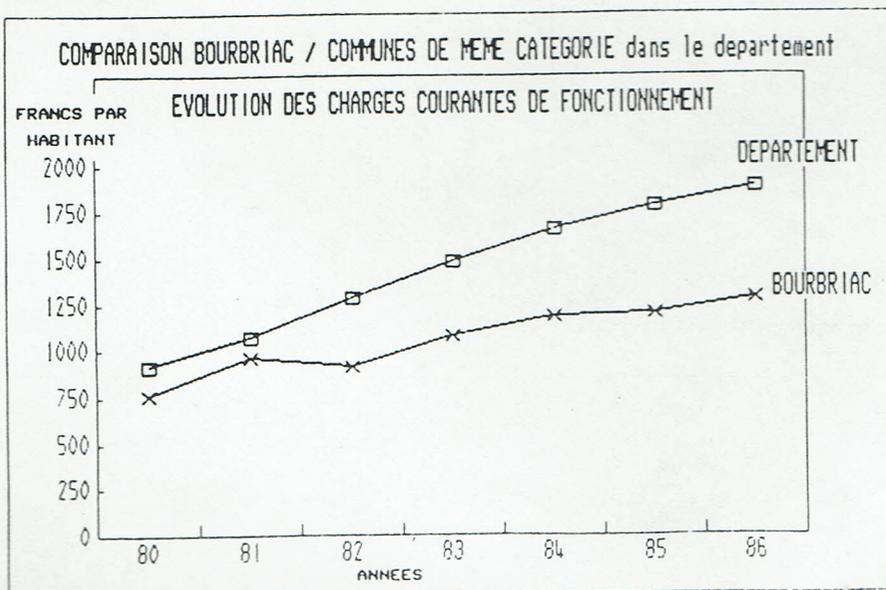
excédent exercice 1987 = 183 715 F.
excédent prévisionnel 1988 = 966 484 F.
TOTAL EXCEDENT avant investissements=1 150 199 F.

Le bilan de ce budget de fonctionnement est largement positif puisque l'excédent total s'élève à 1 150 199 F.

Ce résultat a été obtenu sans augmentation des taxes d'imposition locales .Ces taxes sont toujours au niveau de 1985 .

L'accroissement des recettes s'explique principalement par l'augmentation des bases fiscales (imposée aux communes) et de la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) Cette dotation tient compte de la "richesse fiscale " des communes .

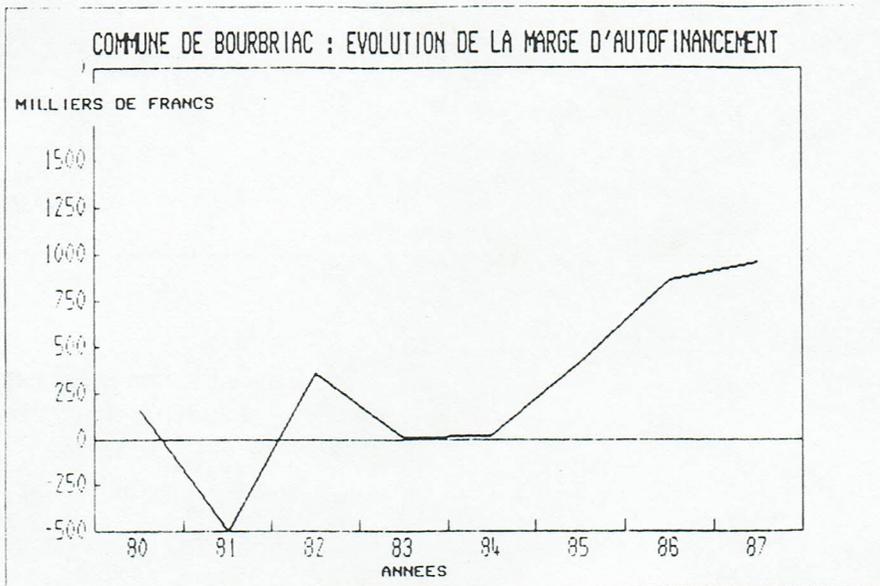
Le Conseil Municipal a , par ailleurs , le souci de limiter le plus possible les dépenses de fonctionnement



Notre commune se situe nettement en dessous de la moyenne des communes de même catégorie du Département pour les charges de fonctionnement .

Dans notre commune , ces charges augmentent moins vite que dans la moyenne des autres Communes (graphique 1) .

Une grande part de l'excédent d'exercice (93 %) est utilisée pour autofinancer les investissements . La marge d'autofinancement courant de notre commune s'est considérablement améliorée au cours des dernières années (graphique 2) .



Pour le dernier exercice budgétaire achevé , les investissements réalisés ont été financés de la manière suivante :

- autofinancement	= 27 %
- recettes d'investissement (TVA)	= 12 %
- emprunts	= 61 %

Le taux d'autofinancement dans le budget d'investissement est un indicateur important de la santé des finances locales . Dans notre commune , ce taux est supérieur à celui des autres communes de même catégorie du Département .

B) PRESENTATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le montant des investissements prévus en 1988 s'élève à 5 812 250 F. en incluant les reports des investissements prévus en 1987 mais réalisés ou financés sur l'exercice 1988 .

Voici les principaux investissements retenus par le Conseil Municipal :

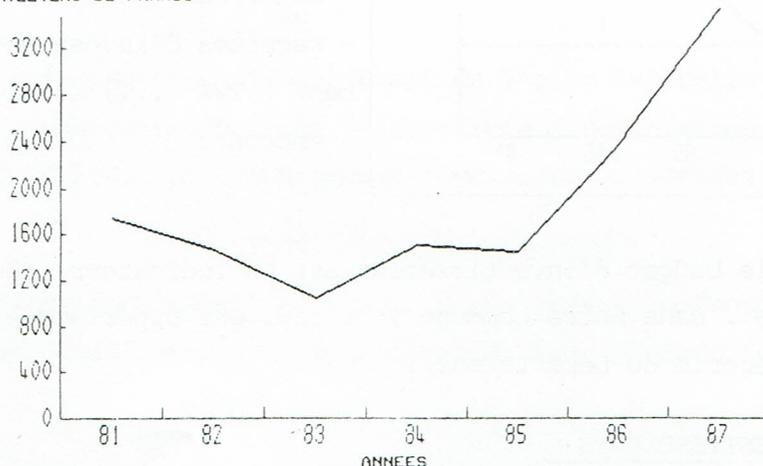
- voirie communale	1 774 192 F.
- voirie neuve (report partiel 1987)	576 596
- eaux pluviales - assainissement	1 343 705
- Aménagement aire naturelle des Forges	465 053
- Eclairage public	90 561
- acquisition classe mobile	134 113
- Vestiaires-douches au terrain des sports(report 87)	308 777
- aménagement annexe mairie (report 87)	155 308
- lotissement Coat-Liou	127 882
- orgue (2 è tranche)	414 617

Le financement prévu pour ces investissements se décompose comme suit :

- recettes d'investissement (TVA)	304 192 F.
- prélèvement sur excédent fonctionnement	1 621 148
- Emprunts	2 035 000
- excédent d'investissement (reporté)	1 062 088
- subventions	1 263 709
- Divers	206 712

COMMUNE DE BOURBRIAC : EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS REELS

MILLIERS DE FRANCS



Les investissements réalisés ont augmenté sensiblement au cours des dernières années .

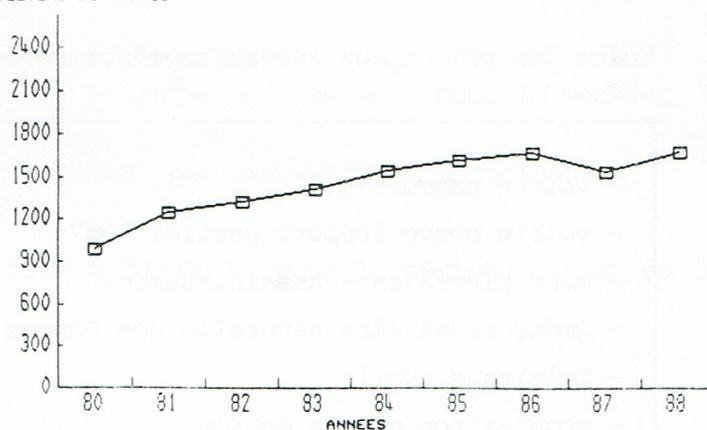
Cette évolution a été possible principalement grâce à l'amélioration du niveau de la marge d'autofinancement .

Cette marge nous permet maintenant un niveau d'investissement important sans compromettre la situation financière de la Commune .

L'accroissement des investissements n'induit qu'une faible augmentation de l'annuité . Elle est compensée en partie par l'échéance d'emprunts antérieurs . La marge d'autofinancement actuelle permet par ailleurs de supporter ce niveau d'annuité sans conséquence sur les budgets à venir .

COMMUNE DE BOURBRIAC : EVOLUTION DE L'ANNUITE

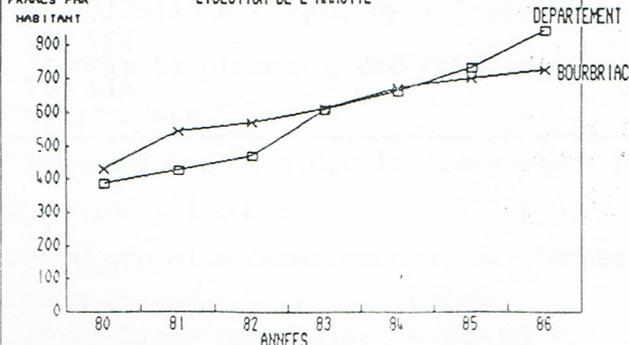
MILLIERS DE FRANCS



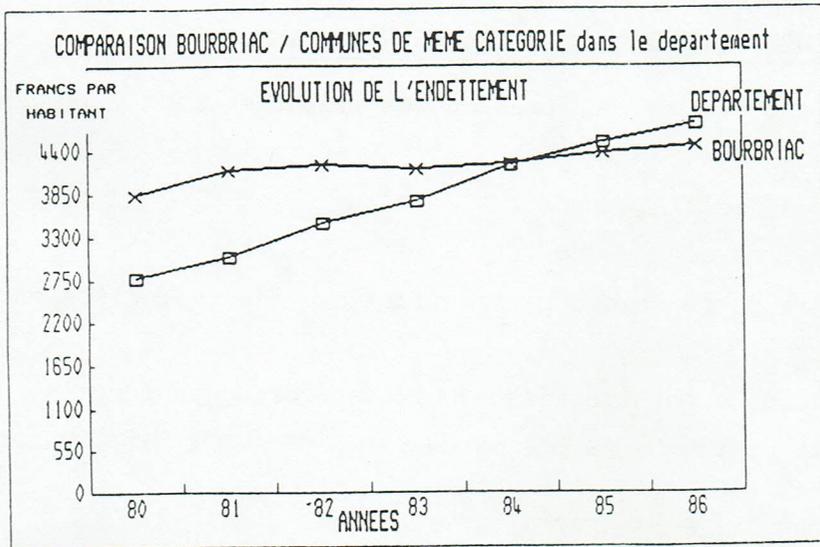
COMPARAISON BOURBRIAC / COMMUNES DE MEME CATEGORIE dans le departement

FRANCS PAR HABITANT

EVOLUTION DE L'ANNUITE



Si on compare l'évolution de notre Commune en termes de charges (annuité et endettement) par rapport aux communes de même catégorie du Département, on constate que l'évolution à Bourbriac paraît favorable (graphique 5 et 6) .



L'endettement de la commune a augmenté faiblement ces dernières années , alors que celui des autres communes a progressé régulièrement . L'endettement de Bourbriac est devenu inférieur à l'endettement moyen des autres communes .

L'ensemble de ces indicateurs montre une amélioration sensible de la situation financière de la Commune de BOURBRIAC . Cette situation permet de prévoir pour l'année 1989 , selon les projections budgétaires ,

un excédent global de début d'exercice de l'ordre d'un million de francs .(100 millions de centimes) .

NOTE : Les données qui ont permis la réalisation de ces graphiques , de ces comparaisons nous ont été calculées par les services du Trésor Public . La définition d'une commune de même catégorie que celle de Bourbriac a été faite selon les critères retenus par le Trésor Public .

INFORMATION

RAPPEL A L'ATTENTION DES COMMERCANTS

L'opération OPARCA d'aménagement des vitrines est en cours . Les commerçants intéressés peuvent encore en bénéficier . Dans ce cas , il faut s'adresser rapidement à la Mairie .

- FLEURISSEMENT -

Cette année , notre commune participe au concours de fleurissement , c'est aussi la 30^e à campagne nationale .

Le Fleurissement d'une commune embellit le bourg , permet un meilleur cadre de vie pour ses habitants , donne une qualité supplémentaire à l'accueil des visiteurs et peut avoir un impact économique non négligeable .

Pour ces raisons , Bourbriac a choisi cette année d'adhérer à ce concours national . Des efforts ont déjà été faits : bacs à fleurs , jardinières , jardins ,etc ils devront être poursuivis .

Voici les principales modalités de ce concours :

La Campagne " fleurir la France " comporte deux concours :

- le concours des " villes et villages fleuris "
- le concours des " maisons fleuris " .

CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Ce concours concerne l'embellissement et le fleurissement des villes et des villages .
Il tient compte en particulier :

- de la propreté de la Commune ,
- des arbres et espaces verts ,
- de l'harmonie entre la décoration florale , l'architecture et l'environnement .

Les communes candidates à ce concours seront classées en six catégories en fonction du nombre d'habitants . BOURBRIAC fait partie de la 3 è catégorie (de 1 001 à 5 000 hab.)

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Ce concours ne nécessite aucune inscription préalable auprès de la Commune de la part des habitants intéressés , toutes les maisons fleuries et dénotant un effort sensible de leurs propriétaires méritant d'être prises en considération .

Dans les Côtes du Nord , ce concours porte sur sept types de fleurissement :

- 1 ère catégorie : jardin fleuri et (ou) décor floral sur la voie publique ,
2 ème " " : façade fleurie (balcon , terrasse , mur , fenêtre) avec petit jardin fleuri ,
3 ème catégorie: façade seule fleurie (balcon,terrasse, murs, fenêtres) ,
4 ème " " : Hôtels , restaurants, cafés, et autres établissements assimilés recevant du public , avec ou sans jardin ,
5 ème " " : Hopitaux , foyers et autres établissements collectifs de service public,
6 ème " " : Office de tourisme et syndicats d'initiative ,
7 ème " " : Actions des aînés et des clubs du 3 è age .

Ce concours est organisé au niveau communal . Un jury communal procédera en temps voulu ,avant fin Juin , à la sélection et au classement des maisons les mieux fleuries de la Commune dans chacune des catégories ci-avant mentionnées .

Au vu du palmarès communal , le jury départemental interviendra à son tour courant Juillet . Les maisons les mieux fleuries au niveau départemental sont désignées à l'attention du comité national du fleurissement de la France .

BEAU FLEURISSEMENT ET BONNE CHANCE .
 =====